



**DELIBERATION n° Del.2023-X-178**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2023**

Commune de  
**Faverges-Seythenex**

DATE DE LA CONVOCATION

Le Jeudi 23 Novembre  
2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice : 33  
- présents : 30  
- représentés : 2  
- absents ou excusés : 1  
- votants : 32

Acte certifié exécutoire par le  
maire compte-tenu :

Du dépôt en Préfecture le  
04 DEC. 2023

De la publication le  
04 DEC. 2023

**PRESENTS** : Jacques DALEX, *Maire*,  
Martine BRASSOUD, Claude GAILLARD, Christine DUMONT-THIOLLIERE,  
Georges VIGNIER, Martine BEAUMONT, Marc BRACHET, Brigitte  
BOISSON, Jean-Pierre PORTIER, *Adjoint au maire*, Bernard PAJANI,  
Michel VOISIN, Agnès BALLIEU, Liliane THORENS, Michèle TARDIVET-  
MERCIER, François HUSAK, Florence GONZALES, Gilles ANDREYON,  
Mohammed FAYEK, Julien PORTIER Anne-Marie BERNARD, Véronique  
BOUCHET, David DUNAND-CHATELLET, Julie DENAMBRIDE, Damien  
VACHERAND-DENAND, Yves CREPEL, Christiane LECUYER, Olivier  
TISSOT-DUPONT, Dominique GOUSSARD, Françoise KLEMENCIC,  
Virginie DUPONT, *Conseillers municipaux*

**ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :**

Sophie FERNANDEZ a donné pouvoir à Michel VOISIN, Jean-Philippe  
MARTINET a donné pouvoir à Yves CREPEL.

**ABSENTS** : Jeannie TREMBLAY-GUETTET

**Secrétaire de Séance** : Bernard PAJANI

**Suppression d'emplois et modifications du tableau des effectifs**

**Rapporteur** : Madame Martine BRASSOUD, Adjointe au Maire.

Le Conseil Municipal par délibération n° Del.2023-V-94 du 14 juin 2023, a pris la décision d'arrêter l'exploitation des remontées mécaniques et du domaine skiable de la station de la Sambuy après la saison estivale 2023, pour des motifs économiques, environnementaux et de gestion des finances communales au profit du plus grand nombre d'habitants.

Vu la délibération du conseil municipal du 29 novembre 2023, portant arrêt du SPIC des remontées mécaniques, dissolution de la régie à simple autonomie financière La Sambuy et clôture du budget annexe des remontées au 31 décembre 2023 pour les raisons précédemment exposées ;

Il revient au Conseil Municipal de supprimer les emplois dont le maintien n'est plus indispensable au regard des besoins du service public.

A cet égard, compte tenu de la dissolution de la régie des remontées mécaniques et de gestion des sites touristiques, il convient de supprimer les emplois suivants :

- Un emploi permanent de directeur du domaine skiable, contrat de droit privé en CDI à temps complet
- Deux emplois permanents de responsable d'exploitation adjoint, contrat de droit privé en CDI à temps complet
- Un emploi permanent de conducteur, contrat de droit privé en CDI à temps complet
- Un emploi permanent de responsable des caisses et communication, contrat de droit privé en CDI à temps complet

Cette suppression a été soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial dans sa séance du 21 novembre 2023 qui a rendu l'avis suivant :

- **Représentants des élus** : 3 avis favorables
- **Représentants du personnel** : 4 avis favorables

Le conseil d'exploitation de la régie des remontées mécaniques a été consulté le 22 novembre 2023 et a émis, à l'unanimité, un avis favorable à la suppression des emplois dont le maintien n'est plus indispensable au regard des besoins du service public ;

Il convient de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

**Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :**

-  **ADOpte** la suppression des emplois telle que présentée ci-dessus ;
-  **ADOpte** la modification du tableau des effectifs ;
-  **AUTOrise** le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint ayant cette délégation, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote :

**23 voix POUR et 9 voix CONTRE**

**Contre : 9**

Agnès BALLIEU, Anne-Marie BERNARD, Julie DENAMBRIDE, Damien VACHERAND-DENAND, Yves CREPEL, Olivier TISSOT-DUPONT, Jean-Philippe MARTINET, Françoise KLEMENCIC, Virginie DUPONT

***Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,***

**Le Secrétaire de séance,  
Bernard PAJANI**



**Le Maire,  
Jacques DALEX**

